COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 MARS 2025

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 14 mars 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 7 mars 2025.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Serge DIZAMBOURG, Laurent GARCIA, Jean-Louis DA COSTA, Colette CHAPUIS, Mireille CARQUIGNY, Christine BESOMBE-JOLLY, Agnès LAPLAZA, Danièle TARTRAT, Olivier BARBIER,
Absents : Laurent BAILLY, CHABOD Dimitri,
Absente excusée : Pascale ROUX
Pouvoir de Pascale ROUX à Laurent GARCIA
Secrétaire de séance : Jean-Louis DA COSTA
Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION :

M. le Maire présente le compte de gestion 2024 émis par la trésorerie présentant les résultats suivants :

Report investissement 2023 :	-61 032.71€
Dépenses d'investissement 2024:	58 047.02€
Recettes d'investissement 2024:	95 572.46€
Résultat de clôture 2024 :	-23 507.27€

Résultat investissement 2024 : 37 525.44€

Report fonctionnement 2023 :	524 840.29€
Couverture déficit 2023 :	61 032.71€
Dépenses fonctionnement 2024:	353 987.10€
Recettes fonctionnement 2024 :	498 492.35€
Résultat de clôture 2024 :	608 312.83€

Résultat fonctionnement 2023 : 144 505.25€

Celui-ci n'appelant aucune observation ni réserve est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif de la commune exposant les mêmes résultats que le compte de gestion présenté précédemment est soumis au vote par Mme TARTRAT Danièle et est adopté à l'unanimité (10 voix).

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DE 25% DU BUDGET PRÉCÉDENT :

M. le Maire informe que les travaux concernant l'aménagement de la rue du val de saône sont en bonne voie, et que des devis pourraient être signés avant le vote du budget et occasionneraient des premiers acomptes. Ces travaux n'ayant pas été budgétisés l'année dernière n'ont pas pu être inscrits en restes à réaliser. Il demande donc au conseil municipal l'autorisation d'effectuer cette dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2025. Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent à l'unanimité les dépenses suivantes avant le vote du budget 2025 :

-Aménagement du val de saône :	10 000€
-Frais économiste ateliers communaux:	3 000€
-carrelage/cuisine de la salle polyvalente :	4 500€

DEMANDES DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA RUE DU VAL DE SAÔNE :

M. le Maire rappelle que les travaux peuvent bénéficier de quelques subventions notamment en ce qui concernent les bordures de trottoirs et les amendes de police. Il présente les dossiers et demande aux conseillers de se prononcer.
Après discussion l'assemblée délibérante valide les demandes de subventions concernant :
-les bordures de trottoirs : 10€/ ml pour environ 105 ml
-les amendes de polices (variable en fonction du nombre de dossiers déposés)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Maire rappelle les conditions d'octroi des subventions qui ne sont pas reportées automatiquement chaque année. Ces subventions doivent présenter un intérêt local; la demande doit être renouvelée tous les ans par écrit avec production d'un bilan comptable de l'année écoulée et du budget de l'année en cours.

La répartition des subventions de fonctionnement accordées pour l'année 2025 aux différents bénéficiaires est adoptée à l'unanimité:

Anciens combattants: 100€	La Récré: 600€	Handy up: 100€
Mission locale: 200€	ADMR: 100€	Souvenir Français: 100€

Une provision de 1500€ sera inscrite sur la ligne budgétaire afin de pouvoir anticiper une éventuelle demande en cours d'année.

CHANGEMENT DES LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les conseillers que le SIED met en place un appel à projet concernant les luminaires d'éclairage public. La totalité de ceux-ci pourraient être changés avec une subvention de 50%, et si l'on ajoute la maintenance par le sied pendant 5 ans, la subvention peut monter jusqu'à 80%. Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour pouvoir bénéficier de ces aides. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le changement de luminaires de l'éclairage public sans maintenance et autorise le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE :

La dématérialisation des documents s'effectue progressivement même pour les petites structures telle que l'association foncière (AFR). Elle impose cependant des normes non adaptées à ces petites entités, et surtout financièrement trop lourdes. Le passage au compte fiscal unique en 2026 pour l'ensemble des collectivités nécessite la dématérialisation des actes ; l'envoi s'effectuera par une plateforme payante (500€ tous les 3 ans à minima). Les AFR n'ayant que très peu de délibérations à envoyer, la préfecture tolère, sous couvert d'une convention, que celles-ci passent par la clé de la commune. Monsieur le Maire demande aux conseillers, qui acceptent à l'unanimité, l'accord d'effectuer la transmission sur la plateforme dédiée, des actes de l'AFR par la clé électronique de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- La commission régionale du patrimoine et de l'architecture réunie le 20 février dernier a émis un avis favorable à l'inscription de la statue Saint Antoine de Padoue sur la liste des objets mobiliers protégés.
- Projet des ateliers communaux : les anciens ateliers seront conservés avec le changement du toit ; les commodités seront intégrées dans l'agrandissement du grand bâtiment. Des grilles de protection et un visiophone seront installés pour répondre aux normes de sécurité de l'école.
- L'école n'est pas inscrite dans la carte scolaire ; elle conserve l'ensemble de ces classes pour la rentrée de septembre 2025.
- Dossier SAFER (achat terrain derrière l'école) non retenu.
- Logement communal en vente : les premiers diagnostics ont été réalisés.

Le Maire, Yvan GUIGNOT